

A tous les clubs de Moselle

Date : le 16.04.2026

Objet

Signalement de faits et atteinte à l'intégrité des dirigeants bénévoles.

Madame la présidente, Monsieur le Président,

Lors du championnat de Moselle Triplette senior Féminin qui s'est déroulé le week-end dernier à Creutzwald, la licenciée Madame RAHALI Lamy a sollicité l'octroi de privilèges relatifs à l'utilisation des terrains, en invoquant la possession d'une carte CMI (Carte Mobilité Inclusion).

Après examen, il lui a été précisé que le règlement de la FFPJP ne prévoit pas ce type d'aménagement spécifique en compétition FFPJP, et que l'octroi de tels privilèges serait contraire au principe d'équité vis-à-vis des autres participantes.

À la suite du refus de lui permettre de laisser sa chaise de camping sur le terrain de jeu, elle a déposé plainte auprès de la gendarmerie de Creutzwald.

Par ailleurs, Madame RAHALI a participé à une émission diffusée en direct lundi soir sur un réseau social, au cours de laquelle elle a tenu des propos mensongers et diffamatoires à l'encontre du Président du CD57, des délégués, des arbitres ainsi que de la Présidente du Comité Régional. Elle a notamment affirmé que : Le Comité Départemental aurait favorisé l'équipe adverse lors des quarts de finale du championnat de Moselle, l'équipe en question étant protégée d'après elle.

Lors du championnat régional, si elle se présentait avec sa chaise, la Présidente du Comité Régional disqualifierait son équipe ;

Un arbitre lui aurait conseillé de porter l'affaire au niveau national.

Qu'elle devait « aller jouer avec les handicapés ».

Que le président du club organisateur ne lui a pas mis à disposition une place de parking réservé aux personnes à mobilité réduite. 2 places sont prévues dans l'enceinte fermée du boudrome et le président a réservé ces places à ces membres non valides.

Ces déclarations sont totalement infondées et portent gravement atteinte à l'honneur, à la réputation et à l'intégrité des personnes visées.

Face à la gravité de ces propos, **6 plaintes ont été déposées auprès de la gendarmerie** pour les faits suivants :

Propos diffamatoires et mensongers,

Atteinte à la vie privée et à la vie publique,

Atteinte au renom des dirigeants,

Atteinte à l'intégrité des personnes concernées.

Il est inacceptable que des dirigeants bénévoles, investis dans leur mission avec sérieux et impartialité, soient ainsi publiquement mis en cause sur la base d'accusations mensongères.

Il nous a semblé important de vous faire part de ces éléments et de leur gravité.

Le comité de Moselle a dans ces licenciés, des personnes en possession de cette carte, qui ont toujours respecté le règlement FFPJP.

Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal

AGREE PAR LE MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



COMITE REGIONAL GRAND EST
COMITE DE MOSELLE



Nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le président du CD57, la présidente du CR Grandest, les délégués et président du club.